



FICHE DE RÉSERVATION

Marché de NOËL GUIPRY-MESSAC

Cadre Réservé à l'organisation

Date de réception : ... / ... / ...

▶ assurance

▶ règlement

A PROPOS DE VOUS

Nom -prénom / dénomination commerciale :

NATURE DES MARCHANDISES

Professionnel

n° de siret ou mda.....

Particulier

Association

nom de l'asso :

Adresse :

N° téléphone :

E-mail :

VOTRE RÉSERVATION

Nombre de mètre linéaires

2M - 10€

4M - 20€

Branchement électrique

oui + 3€

Lot de deux grilles

oui +10€

Total :

.....€

Les tables et chaises sont gracieusement mises à disposition. Le branchement électrique est attribué dans la limite des disponibilités, **merci d'amener vos rallonges électrique**. Les grilles sont toujours par paire et dans la mesure des disponibilités

Je joins à mon dossier mon règlement par chèque espèces, ainsi qu'une photocopie de mon attestation d'assurance

Je soussigné(e) m'engage à respecter le présent règlement indiqué au verso, tenant lieu de convention d'occupation d'emplacement au Marché de Noël organisé par Grain De Sel de GUIPRY-MESSAC à l'Espace CLAUDE MICHEL (Salle Polyvalente) le dimanche 11 décembre 2022

Fait à le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Cachet professionnel, si professionnel

L'inscription des exposants et l'attribution corrélative d'un emplacement ne seront **définitives qu'après réception de la présente convention signée** et accompagnée **du règlement des frais d'inscription** (libeller les chèques au nom de Grain de Sel), **de l'attestation d'assurance** et d'une présentation des produits qui seront exposés, **ainsi qu'un avis favorable** de l'organisation. **SANS AVIS CONTRAIRE NOTIFIÉ, L'AVIS PRÉVAUT COMME FAVORABLE (vous n'aurez donc pas de réponse mail sauf pour un refus)**

Marché de NOËL GUIPRY-MESSAC

Date du MARCHÉ de Noël 2024 : DIMANCHE 15 DÉCEMBRE
Lieu : Espace Claude MICHEL (Salle polyvalente de Guipry-Messac) rue de la
Résistance à MESSAC

Horaires : 7h30 à 19h30 (exposants) & 9h30 à 18h (public)

Les produits commercialisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur applicable au secteur d'activité proposé. L'exposant s'engage à faire de son affaire personnelle l'obtention de toutes les autorisations administratives correspondant à son activité et à la commercialisation de ses produits : tout exposant est tenu d'être en règle avec la réglementation (autorisations de licences, vente à emporter...). Il est interdit d'introduire des substances interdites par la loi, nuisibles ou dangereuses de même qu'exercer toute action de nature à nuire à l'ordre public, à l'aspect ou la propreté du site d'accueil, des voisins ou des tiers. Nos amis les animaux ne sont pas admis dans la salle.

Tout exposant ne suivant pas la procédure fixée ne pourra pas s'installer le jour de la manifestation.

La décoration de l'emplacement est à la charge de l'exposant, sans nuire au bon état de la salle qui reçoit le Marché de Noël : emplacement et matériel mis à disposition seront rendus en bon état à la fin de la manifestation. Si la tenue du stand est confiée à une personne autre que le demandeur de l'emplacement, la fiche de l'employeur doit pouvoir être fournie en cas de contrôle. Chaque exposant est responsable de son stand et ne saurait engager la responsabilité de l'organisation pour tout dommage, perte ou vol. Les personnes cessant l'occupation du stand avant l'heure de fermeture ou ne se présentant pas au jour de la manifestation ne sont pas remboursées : la somme versée reste propriété de l'organisation de même qu'en cas d'exclusion pour manquement aux règles citées.

**MERCI DE VOUS PRÉSENTER À L'ACCUEIL DÈS VOTRE ARRIVÉE
pour recevoir le dossier de présence !**



Organisation :

Grain De Sel de Guipry-Messac
8 square de la Liberté 35480 Guipry Messac
mail : marchedenoelgraindesel@gmail.com

Cordialement, pour les membres bénévoles de l'équipe organisatrice...A bientôt...